



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025

DELIBERATION N°2025-07

OBJET

- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCAION Le 12 mai 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS	PRÉSENTS	REPRESENTES	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire		X	
	FETIVEAU Yannick - suppléant		X	
	COUE Julien		X	
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 14 PRÉSENTS 8 REPRESENTES 3 VOTANTS 11	GERARD ANNE ou son représentant	X		
	PHALIPPOU René			
	GERMAIN THOMAS Patrick		X	
	GIRARDOT-MOITIE Chloé - titulaire	X		
	OUAERT Nicolas - suppléant	X		
	JANSEN Louise – titulaire	X		
	NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
	MARTINEAU David – titulaire			X
	BESSIERE Ugo - suppléant			
	PARAGOT Agnès – titulaire	X		
	BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	PLOTEAU Annie – titulaire	X		
	BOSCHEREL Fabrice - suppléant	X		
	POIROUT Dominique – titulaire	X		
	BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	SALLE Fanny – titulaire	X		
	ALEMANY Jérôme - suppléant			
	SEASSAU Aymeric – titulaire			X
	BOURDON Émilie - suppléante			X
	THEBAULT Alexandre – titulaire			X
	LEROY Isabelle - suppléante			X

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_07-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-07

OBJET

• AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu le compte de gestion 2024 présenté par Monsieur Sébastien Méhat-Leroy, agent comptable de l'Établissement.

Vu la délibération 2025-05 approuvant le compte administratif 2024 de l'établissement.

Vote

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver :

- L'affectation du résultat 2024 de la section d'exploitation pour un montant 244 231.01 au compte 110 : report à nouveau.
- Le report en recette d'investissement (R001) du solde d'exécution 2024 de la section d'investissement pour un montant de 694 413.59.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_07-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

D'approuver l'affectation du résultat 2024 de la section d'exploitation pour un montant 244 231.01 au compte 110 : report à nouveau.

À :

L'unanimité

~~..... vote « POUR »~~

~~..... vote « CONTRE »~~

~~..... « ABSTENTION »~~

Article 2 :

D'approuver le report en recette d'investissement (R001) du solde d'exécution 2024 de la section d'investissement pour un montant de 694 413.59.

À :

L'unanimité

~~..... vote « POUR »~~

~~..... vote « CONTRE »~~

~~..... « ABSTENTION »~~

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 21/05/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_07-DE